

SECTION 5

# Références et annexes





# Références

- FAO.** 1998a. *Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national.* Rome.
- FAO.** 1998b. *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage - note d'orientation.* Rome.
- FAO.** 2004a. *Strengthening national structures for the management of farm animal genetic resources - results of a questionnaire survey.* Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dixième session, Rome, 8-12 novembre 2004, CGRFA-10/04/Inf. 16 (en anglais seulement). Rome.
- FAO.** 2004b. *Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dixième session ordinaire, rapport final 2004.* CGRFA-10/04/Report. Rome.
- FAO.** 2007b. *Plan d'action pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken.* Rome.
- FAO.** 2008. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde,* édité par Barbara Rischkowsky et Dafydd Pilling. Rome.
- FAO/UNEP.** 2000. *World watch list for domestic animal diversity,* éditée par B.D. Scherf. Rome.



## Annexe 1

# Evaluations de base

Cette annexe fournit des suggestions concernant la conduite détaillée des trois évaluations de base recommandées.

### A. ÉVALUER LES RÔLES ET LES VALEURS DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Lors de l'évaluation des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques, les pays souhaiteront peut-être prendre en compte d'évaluer les types ou les catégories de valeurs indiqués ci-après.

#### La contribution économique globale des ressources zoogénétiques:

- signaler la contribution des animaux d'élevage au produit intérieur brut (PIB) global;
- signaler le pourcentage de la contribution des animaux d'élevage par rapport à la contribution agricole globale au PIB.

#### La contribution des ressources zoogénétiques à la production alimentaire:

- décrire la contribution des produits d'origine animale à la production alimentaire globale du pays, en y incluant les moyens d'existence de subsistance, le cas échéant;
- décrire la contribution des produits d'origine animale à la nutrition humaine en termes de fourniture d'une source primaire de protéines et d'acides aminés essentiels ainsi que sur le plan de l'apport total en calories;
- décrire la contribution des produits d'origine animale par rapport à la participation des agriculteurs à la production axée sur le marché, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration des moyens d'existence (au-delà de la subsistance);
- signaler les espèces/les races d'animaux d'élevage les plus importantes en termes de production alimentaire;
- signaler les races localement adaptées ou régionales qui revêtent une certaine importance pour la production alimentaire.

#### La contribution des ressources zoogénétiques à l'emploi et à l'industrie:

- décrire la contribution des produits d'origine animale ou de la production d'animaux d'élevage sur le plan de leur contribution globale à l'emploi et à la génération de revenus;
- décrire la contribution des matières premières d'origine animale à l'industrie et à l'emploi, y compris les produits comme les fibres, les peaux, les cuirs et les fourrures;
- décrire les contributions des différentes espèces/races d'animaux d'élevage à l'emploi et au revenu, souligner le cas échéant les contributions à la production des marchés de niche - les aliments spéciaux, les fibres, etc.



**L'importance des animaux d'élevage en termes d'épargne et de gestion des risques:**

- décrire la contribution des produits d'origine animale sur le plan de leur contribution aux stratégies agricoles globales de gestion des risques, surtout pour les petites exploitations agricoles;
- décrire la contribution des produits d'origine animale en termes d'amélioration de la sécurité économique et de réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux modifications des niveaux de production et de revenus;
- décrire comment l'élevage contribue à la diversification des moyens d'existence, permettant aux ménages de gérer les fluctuations des revenus provenant de la main-d'œuvre salariée et des cultures qui sont parfois affectés par un mauvais état de santé ou par le chômage, les sécheresses ou les ravageurs;
- écrire les rôles des différentes espèces et races qui sont utilisées en tant que forme d'épargne.

**La contribution des animaux d'élevage en tant que sources de force de traction, de fertilisant et de carburant:**

- signaler la contribution des animaux d'élevage par rapport à la force de traction et à la fourniture de fertilisants;
- fournir les détails sur l'utilisation des animaux en tant que force de traction (pour le transport, la production agricole, etc.); le cas échéant, décrire également les rôles des animaux de somme et des animaux utilisés pour le transport;
- signaler l'importance des déchets des animaux d'élevage en tant que source de carburant;
- décrire l'importance de la force de traction animale, des fertilisants et des carburants provenant des animaux pour les moyens d'existence de subsistance, le cas échéant;
- signaler les races et les espèces d'animaux d'élevage les plus importantes par rapport à la force de traction, la production de carburant et la fourniture de fertilisants biologiques.

**La contribution des animaux d'élevage en tant que biens sociaux et culturels:**

- signaler les rôles des espèces et des races d'animaux d'élevage sur le plan de leur importance par rapport aux traditions et aux événements sociaux, religieux et culturels et au maintien des réseaux sociaux (par exemple, les emprunts et les dons ou les transferts au moment des mariages pour garder des réseaux d'obligation et de dépendance à l'intérieur d'une famille et des groupes sociaux);
- signaler les races localement adaptées ou régionales importantes sur le plan des traditions et des événements sociaux, religieux et culturels et des styles de vie;
- signaler les rôles des espèces et des races d'animaux d'élevage en termes de sports nationaux et d'activités et événements récréatifs, soulignant l'importance d'une espèce ou d'une race locale particulière par rapport à ces événements et à l'écotourisme;
- signaler les espèces et les races d'animaux d'élevage importantes élevées dans des installations touristiques, comme les parcs animaliers ou les musées ruraux pour soutenir l'éducation et le spectacle;
- signaler les espèces et les races d'animaux d'élevage importantes utilisées pour les pratiques de guérison traditionnelles;



- signaler des produits alimentaires particuliers provenant des races indigènes qui sont culturellement importantes et favorisées par les consommateurs locaux (souvent ayant un prix plus élevé que celui des produits provenant de races non indigènes).

**La contribution des animaux domestiques à l'utilisation des terres et à la gestion des écosystèmes:**

- signaler tout rôle relatif à l'utilisation des terres et à la gestion des écosystèmes fourni par les espèces et les races d'animaux d'élevage (le maintien et la régénération des pâturages et d'autres habitats, la gestion du paysage, le contrôle de la végétation et des herbes, la prévention des incendies, etc.).

**Décrire tout autre rôle et valeur des animaux domestiques:**

- évaluer et décrire tout autre rôle et valeur importants pouvant être attribués aux ressources zoogénétiques et n'ayant pas été signalés ci-dessus.

**B. ÉVALUER LES DEMANDES ET LES TENDANCES PRÉSENTES ET FUTURES CONCERNANT LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET IDENTIFIER ET SIGNALER LES PRINCIPALES MENACES AUXQUELLES FONT FACE LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

**Lors de l'évaluation des tendances et des demandes, les pays souhaiteront peut-être:**

- signaler les tendances de la population humaine dans le pays (croissante, décroissante ou stable);
- signaler si les tendances de la population humaine sont les mêmes ou sont différentes dans les zones urbaines et rurales, et si la distribution des populations entre les zones rurales et urbaines est en voie de changement; signaler comment les changements affecteront probablement la sécurité alimentaire et le développement rural;
- signaler comment les tendances de la population humaine dans le pays affectent la demande en produits d'origine agricole (si elle reste la même, en hausse significative ou en baisse);
- signaler si la pauvreté en milieu rural est en baisse, en hausse ou si elle reste plus ou moins la même;
- signaler si le pays est affecté par des pénuries alimentaires et, dans le cas affirmatif, signaler si les pénuries alimentaires sont occasionnelles ou fréquentes et les raisons principales de ces pénuries;
- signaler les changements significatifs dans les types et la diversité des produits d'origine animale au cours des dix dernières années et les raisons de ces changements (changements du pouvoir d'achat et de la structure de la population, pressions environnementales, politiques gouvernementales, etc.);
- signaler tout changement majeur dans les systèmes de production agricole entrepris pour satisfaire les demandes changeantes en produits d'origine animale;
- prévoir comment la demande en produits d'origine animale dans le pays pourrait changer à l'avenir et les changements correspondants dans la production animale qui seront nécessaires;
- signaler tout changement significatif dans l'utilisation des races de chaque espèce du pays, et si ces changements ont affecté la composition des populations animales du pays au cours des dix dernières années;



- signaler si des changements récents et significatifs ont eu lieu dans les contributions des différentes races et des races croisées de chaque espèce et système de production à la production alimentaire et agricole globales; signaler les moteurs principaux de ces changements (par exemple, les politiques du marché, des gouvernements ou des bailleurs de fonds, les facteurs de risque, les possibilités pour de nouveaux produits et les marchés de niche, l'accès aux ressources génétiques des animaux exotiques);
- signaler si les changements politiques (par exemple, les mesures de protection de l'environnement, les mesures d'incitation, les mesures sanitaires, les accords commerciaux, les mesures liées à l'emploi) affectent l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- signaler si les avancées en matière d'usage de technologies et de méthodologies affectent l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- signaler si l'accès aux produits d'origine animale provenant de l'étranger, ou à leurs succédanés, apporte des changements au secteur de l'élevage et a des impacts sur les ressources zoogénétiques.

**Lors de l'évaluation des menaces aux ressources zoogénétiques, les pays souhaiteront peut-être:**

- signaler s'il existe des changements majeurs présents ou prévus dans la demande en produits d'origine animale ayant un impact négatif sur la diversité génétique des animaux aux niveaux de l'espèce et de la race (par exemple, utilisation en baisse de la force de traction animale, ou changements des demandes des consommateurs, comme une demande décroissante en laine et d'autres fibres et une demande croissante pour le lait et la viande);
- signaler s'il existe des changements majeurs présents ou prévus dans les systèmes de production animale qui affectent de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux de l'espèce et de la race (par exemple, intensification de la production ou abandon de certains systèmes de production, comme l'élevage de basse-cour);
- signaler toute calamité naturelle ayant affecté ou pouvant affecter de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races (par exemple, les sécheresses, les inondations, les foyers de maladie); attirer l'attention sur toute race ou population étant particulièrement vulnérable à de telles menaces (par exemple, celles qui se trouvent uniquement dans des régions géographiques restreintes);
- signaler tout incident de troubles civils ou de conflits qui affectent de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races;
- signaler si l'utilisation de matériel génétique exotique affecte de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races;
- signaler s'il existe des politiques et des programmes qui affectent de façon négative les races locales (par exemple, des politiques qui favorisent l'utilisation de races exotiques);
- signaler tout autre facteur majeur qui affecte ou pourrait affecter de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races.



### **C. ÉVALUER L'ÉTAT DES STRATÉGIES, DES PLANS ET DES POLITIQUES PERTINENTS AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, L'AGRICULTURE ET LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

Lors de l'évaluation des politiques, des législations, des stratégies et des plans aux niveaux national et international sur la diversité biologique, la biodiversité agricole et les animaux d'élevage, les pays souhaiteront peut-être:

- signaler si des stratégies, plans, législations et politiques favorisent l'amélioration et d'autres développements des ressources zoogénétiques et signaler si les politiques et les législations soutiennent ou découragent la mise en valeur future d'espèces ou de races particulières ou le développement de systèmes de production particuliers;
- signaler si, au cours des dix dernières années, des changements significatifs des stratégies, plans, législations et politiques, provoqués par des forces internes et externes, ont favorisé l'amélioration et d'autres développements des ressources zoogénétiques ou découragé d'autres développements d'espèces ou de races particulières ou de systèmes de production particuliers;
- signaler si les stratégies, plans, législations et politiques actuels prévoient des mesures incitatives ou des freins à la mise en valeur des races et si les ressources génétiques localement adaptées et exotiques reçoivent un soutien égal ou différentiel;
- signaler s'il existe des programmes nationaux qui développent les marchés de niche ou les produits spéciaux pour soutenir l'utilisation durable ou la conservation des races indigènes - et décrire de tels programmes;
- signaler si des mesures incitatives sont utilisées pour favoriser les technologies pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation futures des ressources zoogénétiques;
- signaler si des stratégies, plans, législations et politiques concernant les normes sur les produits alimentaires ont des conséquences pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si les stratégies, plans, législations et politiques en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des ressources zoogénétiques sont associés à d'autres objectifs nationaux et internationaux sur la biodiversité;
- signaler s'il existe des stratégies, plans, législations et politiques qui soutiennent et favorisent les connaissances et les pratiques indigènes concernant l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques et décrire les mécanismes utilisés en vue de préserver et employer ces connaissances;
- signaler si des législations et des politiques sont en application pour régir l'accès aux ressources zoogénétiques et signaler comment elles affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des législations ou des politiques concernant les droits de propriété intellectuelle ont des conséquences sur l'échange, l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des programmes sont en place en faveur de la sensibilisation et de la compréhension des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques et du besoin de les conserver;



- signaler si des législations régissant les aspects sanitaires de la production animale ont des conséquences sur le mouvement des ressources génétiques indigènes et exotiques (par exemple, les mesures de quarantaine) ou menacent directement les races ou les populations rares ou géographiquement restreintes (par exemple, les mesures d'abattage obligatoire);
- signaler si des législations et des politiques relatives à l'usage et la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des législations et des politiques sur l'éthique et le bien-être des animaux affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des influences culturelles, religieuses, récréatives ou d'autres influences sociales se répercutent sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.



## Annexe 2

# Schéma des Stratégies et des plans d'action nationaux

- I. Introduction
- II. Information de base
  - Rôles et valeurs des animaux d'élevage, menaces aux ressources zoogénétiques et toute autre information pertinente
- III. Stratégie nationale
  - Le processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux
  - Participation des parties prenantes et processus de consultation
  - Vision des Stratégies et des plans d'action nationaux
  - Objectifs généraux pour les ressources zoogénétiques
  - Priorités stratégiques
- IV. Plan d'action
  - Introduction au plan d'action
  - Priorités stratégiques et tableaux de description de l'action
  - Coordination, participation et responsabilités concernant la mise en œuvre
  - Budget indicatif pour la mise en œuvre
- V. Système d'évaluation des progrès accomplis et procédures d'établissement des rapports

### Références

Membres du Comité consultatif

Membres des groupes de travail



## Annexe 3

# Suggestions pour l'établissement et la direction de groupes d'experts

Cette annexe donne des suggestions pour l'établissement et le travail des groupes d'experts pouvant être nécessaires pour aider à la préparation globale des Stratégies et des plans d'action nationaux.

1. Choisir les personnes les plus appropriées en tenant compte de l'éventail de compétences nécessaires et de la nécessité d'avoir une représentation de parties prenantes. Prévoir d'inclure au moins un membre du Comité consultatif national dans chaque groupe d'experts pour transmettre un message clair que les résultats atteints par le groupe seront utilisés et pour veiller à ce que le groupe se concentre sur ce que le Comité demande.
2. Avant la convocation des groupes, identifier des responsables forts pour siéger ou faciliter chaque groupe d'experts et leur fournir des directives sur le travail nécessaire et les résultats souhaités.
3. Prendre en considération la possibilité d'utiliser des facilitateurs professionnels pour soutenir le travail des responsables des groupes.
4. Maintenir le nombre des participants aussi limité que possible. Il est important de concilier la représentation complète de tous les intérêts et le besoin de garantir que le groupe n'atteigne pas une telle proportion pouvant affecter son travail.
5. Pourvoir des termes de référence clairs afin de veiller à ce que les participants comprennent leurs rôles, le mode d'opération du groupe et le calendrier et les résultats souhaités. Le cas échéant, fournir aux participants une série claire de questions ou de tâches sur lesquelles concentrer leur travail, de préférence avant la réunion.
6. Préciser l'utilisation des résultats obtenus de la réunion d'experts et le destinataire des informations. Par exemple, signaler que le groupe d'experts a été convoqué sous la direction du Comité consultatif national et que le Comité décidera la façon dont les conclusions du groupe contribueront à la Stratégie nationale et au plan d'action.
7. Fournir un soutien logistique pour garantir la possibilité de participation de tous les secteurs de la société. Prêter beaucoup d'attention aux facteurs pouvant limiter la participation, comme les obstacles liés à la langue, aux questions de parité hommes-femmes, aux finances et à la culture, et essayer de les aborder.
8. Inviter les organisations et les institutions à organiser des réunions et des ateliers, ce qui aidera le Comité dans le travail d'organisation des ateliers et engagera les organisations et les institutions pertinentes au processus dans son ensemble.



## Annexe 4

# Quelques conseils sur ce qui est à faire et à ne pas faire dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux

*Etablissez* un Centre de coordination national, ou utilisez le Centre existant, en tant que secrétariat en vue de coordonner et de faciliter toutes les activités nécessaires à préparer les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

*Etablissez* ou utilisez un Comité consultatif national pour superviser la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

*Ne croyez pas* que le Comité consultatif national fonctionne de façon efficace sans entreprendre un travail de facilitation, surtout au cours de la période initiale du travail. Le secrétariat doit être en mesure de donner des directives aux membres du Comité, de soutenir le président et de fournir les documents écrits pour son fonctionnement. Avec une certaine expérience, le Comité se développera et commencera à fonctionner avec moins de soutien.

*Entrenez* des exercices visant à consolider l'équipe, y compris la préparation de la vision et des objectifs, de sorte que les membres du Comité consultatif national apprennent à travailler ensemble et s'approprient du processus préparatoire.

*Ne soyez pas* dépendant du travail d'inventaire - c'est-à-dire, évitez la paralysie d'inventaire. On croit souvent que des inventaires complets des ressources, des politiques et des programmes, etc. sont nécessaires à soutenir le processus de planification stratégique. Si les informations de base sont en fait nécessaires, le processus de planification doit avancer avec les meilleures données et informations disponibles; des ajustements peuvent se faire dès que les données et les informations s'améliorent.

*Entrenez* des évaluations rapides si vous trouvez des lacunes graves dans les données et les informations. Une évaluation rapide peut fournir des données et des informations acceptables pour une base sur laquelle planifier des évaluations détaillées qui devraient être prises en compte pour la phase de la mise en œuvre. Le Comité doit comprendre la différence entre l'utilisation des meilleures informations disponibles à présent et la préparation



de recommandations pour la collecte de données et d'informations à l'avenir en tant que partie de la phase de la mise en œuvre.

*Soyez créatif tout en étant pragmatique. Pragmatique* signifie prendre des décisions sur la base d'une quantité minimale de données, d'informations et de connaissances nécessaires à prendre une bonne décision, avec l'engagement continu à améliorer la base des connaissances. *Pragmatique* signifie également établir des objectifs ambitieux, mais réalisables, dans le cadre des capacités dont on dispose.

*Planifiez* le renforcement graduel des capacités. Si les besoins immédiats peuvent être dominants, surtout dans les pays affectés par l'insécurité alimentaire, les Stratégies et les plans d'action nationaux doivent tenir compte du court et du long termes, les stratégies à long terme étant appliquées en vue d'améliorer les capacités de gestion des ressources zoogénétiques.

*Créez* des forums de discussion et résolvez les questions clefs. La préparation et la mise en œuvre couronnées de succès des Stratégies et des plans d'action nationaux dépendront de l'établissement de forums transparents et ouverts permettant la participation sérieuse de toutes les parties prenantes, notamment les communautés autochtones et locales.



## DIRECTIVES FAO: PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. Collection of entomological baseline data for tsetse area-wide integrated pest management programmes, 2008 (A)
2. Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2009 (A, F, E)

Disponibilité: octobre 2009

A	-	Anglais	Multil.	-	Multilingue
Ar	-	Arabe	*		Épuisé
C	-	Chinois	**		En préparation
E	-	Espagnol	e		Publication électronique
F	-	Français			

On peut se procurer les *Directives FAO de production et santé animales* auprès des points de vente des publications de la FAO, ou en s'adressant directement au Groupe des ventes et de la commercialisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, adopté en 2007, est le premier cadre convenu au niveau international pour la gestion de la biodiversité dans le secteur de l'élevage. Les directives pour la *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques* ont été approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elles font partie d'une série de directives développées pour soutenir les pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Grâce à la préparation et à la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, les pays pourront transformer le *Plan d'action mondial*, et l'élan qu'il a créé, en une approche efficace et globale en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation de leurs ressources zoogénétiques. Ils pourront ainsi améliorer leurs efforts pour accroître la production et la sécurité alimentaires, réduire la pauvreté et promouvoir le développement rural.

Les directives offrent une approche pratique pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et servent de guide à l'utilisateur pour entreprendre, mettre en œuvre et achever le processus de planification – aboutissant à l'approbation du plan de la part du gouvernement. Le processus peut fournir les moyens pour mieux engager des intérêts et des groupes de parties prenantes différents dans le secteur de l'élevage et également dans d'autres secteurs, et pour coordonner l'utilisation des ressources humaines et financières. Il peut améliorer la compréhension parmi les décideurs et le grand public de l'importance des ressources zoogénétiques, des rôles et valeurs multiples des animaux d'élevage et de la nécessité de maintenir la diversité génétique qui permettra au secteur de l'élevage de s'adapter aux défis qu'il faudra relever à l'avenir.

ISBN 978-92-5-206239-4



9 789252 062394

I0770F/1/10.09/1000